



MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES DFGSO 2, DFGSO 3

DFGSO : Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques

DFGSO 1 correspond à la première année commune aux études de santé (PACES)

DFGSO 2 et 3 correspondent à la 2^e et à la 3^e année des études en vue du diplôme d'état de Docteur en chirurgie dentaire.

REFERENCES : Arrêté du 22 mars 2011 relatif aux régimes des études en vue du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO)

1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1 - Chaque année d'études comprend deux semestres. L'enseignement de chaque semestre est constitué de plusieurs unités d'enseignements (UE) totalisant 30 ECTS. Chaque UE est constituée de une ou plusieurs matières.

2 - Le contrôle des connaissances de chaque matière peut se faire sous forme de contrôle continu et/ou d'examen semestriel écrit ou oral.

3 - Deux sessions d'examens par semestre sont organisées. Chaque session peut comprendre des épreuves théoriques, pratiques et des stages.

La première session se déroule à la fin de chaque semestre. La deuxième session du premier semestre se déroule en même temps que la deuxième session du deuxième semestre.

4 - L'assiduité aux enseignements dirigés, aux enseignements pratiques, et aux stages est obligatoire. En cas d'absence, toute pièce justificative doit être communiquée à l'administration impérativement dans un délai de 15 jours. L'obligation d'assiduité sera réputée non remplie à partir d'une absence non justifiée.

5 - Les modalités de contrôle de connaissances et des aptitudes peuvent faire l'objet d'aménagements particuliers pour les étudiants bénéficiant de programmes d'échanges internationaux, sur décision de la Commission Pédagogique des Relations Internationales.

6- En cas de force majeure dûment constatée ou en cas de survenance d'un évènement exceptionnel, le volume horaire des enseignements, des travaux pratiques, peut être revu et adapté. Les épreuves d'évaluation des connaissances sont alors adaptées à ce nouveau programme.

2- ORGANISATON ET DEROULEMENT DES EPREUVES D'EVALUATION

A – Examens écrits

- 1 – Tout manquement aux consignes est générateur d'une annotation du procès-verbal d'examen.
- 2 – Pour les examens écrits, une ou des épreuves sous la forme de questionnaire à choix multiple par boîtier électronique de vote interactif (exemple: Quizzbox) est possible.
- 3 – La publication du calendrier des épreuves 15 jours avant la tenue de celles-ci tient lieu de convocation des étudiants.
- 4 – Seuls les candidats régulièrement inscrits à l'Université peuvent participer aux épreuves. Ils s'installent aux places affichées ou désignées par les surveillants.
- 5 - Une fois dans la salle d'examens, toute sortie du candidat est interdite avant ouverture des sujets.
- 6 – Au début de l'épreuve, les candidats doivent déposer sur leur table leur carte d'étudiant ou à défaut une pièce d'identité. Ils doivent émarger la feuille de présence en début d'épreuve et à la remise de la copie.
- 7 - Les téléphones portables et tout appareil électronique de stockage de données susceptible de mémoriser et transmettre des informations sont interdits.
La présence à proximité immédiate de tout document, matériel et/ou effets personnels susceptibles de contenir des informations (sacs, cartables, trousse, vêtements.....) est interdite et susceptible de sanctions disciplinaires.
- 8 - Les étudiants composent en utilisant une seule encre, noire ou bleue, y compris pour les parties soulignées. L'utilisation d'autres couleurs peut être autorisée, seulement pour les schémas et sur consigne de l'enseignant.
- 9 – L'absence d'un étudiant à une épreuve entraîne l'attribution de la note « 0 » à l'épreuve.
- 10 - Arrivée tardive : Aucune admission à composer n'est acceptée à compter de l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.
- 11 - Sortie définitive de la salle d'examen : Les étudiants peuvent quitter définitivement la salle d'examen avant la fin de l'épreuve. Ils doivent rendre leur copie, même blanche, et émarger.
Sortie provisoire de la salle d'examen : Les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle d'examen y sont autorisés un par un, accompagnés en permanence d'un surveillant. Ils doivent remettre leur copie au responsable de la surveillance qui la leur restitue à leur retour.

B – Epreuves orales, contrôle continu

Les modalités des contrôles continus des connaissances et des examens oraux sont portées à la connaissance des étudiants par l'enseignant responsable de l'enseignement.

Une ou des épreuves sous la forme de questionnaire à choix multiple électronique par boîtier électronique de vote interactif (exemple: Quizzbox) est possible.

C – Stages hors odontologie

La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examens après avis du responsable de stage (annexe 1).

3- CONDITIONS D'ADMISSION

Règles de validation d'une UE

- Les UE d'enseignement librement choisi, de travaux pratiques et de stage doivent être validées.
- Pour les autres UE, l'UE est validée si l'étudiant obtient la moyenne générale à l'UE et à condition d'obtenir une note minimale de 06/20 dans chaque matière constitutive de l'UE
- Compensation : Chaque UE doit être validée indépendamment : il n'existe pas de compensation entre UE.

Validation de la 1^e session d'examens

L'étudiant a validé la 1^e session s'il a validé toutes les UE.

Pour chaque UE non validée, l'étudiant repasse obligatoirement en 2^e session les matières de l'UE non validées ou pour lesquelles il a une note inférieure à la moyenne.

Validation de la 2^e session d'examens

L'étudiant a validé la 2^e session s'il a validé toutes les UE.

Dans le cas contraire, il redouble ou il triple les semestres 3 et 4 pour le DFGSO 2, les semestres 5 et 6 pour le DFGSO 3.

Redoublement ou triplement

L'étudiant conserve uniquement le bénéfice des UE conservables qu'il a validées (voir tableaux).

Les autres UE sont à repasser dans leur intégralité.

DFGSO 2 (2^e année) – semestre 3

UE	Nom	Matières	Coeff.	Durée examen	ECTS
UE 2.3.1 conservable	Sciences fondamentales 1	Physiologie	1	1h30	1
		Oxyologie	1	1h	1
		Biomatériaux	1	1h	1
		Anatomie	1	1h	1
UE 2.3.2 conservable	Sciences fondamentales 2	Histologie-Embryologie	1,5	Contrôle continu	1,5
		Histologie-Embryologie TP	1	1h	1
		Microbiologie-Parasitologie-Virologie	2,5	1h30	2,5
UE 2.3.3 conservable	Environnement professionnel 1	Anglais	1	Contrôle continu	1
		Informatique (C2i Niveau 1) (annexe 3)	1	Contrôle continu	1
		Méthodologie et statistique	1	Contrôle continu	1
UE 2.3.4	OCE et prothèses 1	Odontologie conservatrice et endodontique	2	1h30	2
		Prothèses	2,5	1h30	2,5
UE 2.3.5	TP odontologie endodontique 1		validation	Contrôle continu	1,5
UE 2.3.6	TP odontologie restauratrice 1		validation	Contrôle continu	1,5
UE 2.3.7	TP prothèse amovible partielle 1		validation	Contrôle continu	1,5
UE 2.3.8	TP prothèse fixée 1		validation	Contrôle continu	1,5
UE 2.3.9	TP anatomie dentaire 1		validation	Contrôle continu	1
UE 2.3.10 conservable	Stage infirmier – AFGSU		validation		2
UE 2.3.11 conservable	Enseignement de libre choix 1		validation		3
UE 2.3.12 conservable	Imagerie	Biophysique (voir annexe 2)	1	Contrôle continu	1
UE 2.3.13	TP Anatomie 1		validation	Contrôle continu	0,5
Total					30

DFGSO 2 (2^e année) – semestre 4

UE	Nom	Matières	Coeff.	Durée examen	ECTS
UE 2.4.1 conservable	Sciences fondamentales 3	Anatomie pathologique-			
		Oncologie	1	1h	1
UE 2.4.2 conservable	Sciences fondamentales 4	Physiologie	3	1h	3
		Biochimie	1,5	Contrôle continu	1,5
		Hématologie	1,5	Contrôle continu	1,5
UE 2.4.3 conservable	Environnement professionnel 2	Immunologie	1,5	1h	1,5
		Anglais	1	Contrôle continu	1
		Informatique (C2i Niveau 1) (annexe 3)	1	Contrôle continu	1
UE 2.4.4	MoCo 1 –Parodontologie 1 -	Méthodologie et statistique	1,5	Contrôle continu	1,5
		Médecine Orale et et chirurgie Orale	1,5	1h	1,5
		Parodontologie	1,5	1h	1,5
UE 2.4.5	OCE et prothèses 2	Odontologie conservatrice et endodontique	2,5	1h30	2,5
		Prothèses	1,5	1h30	1,5
UE 2.4.6	TP odontologie endodontique 2		validation	Contrôle continu	1,5
UE 2.4.7	TP odontologie restauratrice 2		validation	Contrôle continu	1,5
UE 2.4.8	TP prothèse amovible partielle 2		validation	Contrôle continu	2
UE 2.4.9	TP prothèse fixée 2		validation	Contrôle continu	1,5
UE 2.4.10	TP anatomie dentaire 2		validation	Contrôle continu	1
UE 2.4.11 conservable	Enseignement de libre choix 2		validation		3
UE 2.4.12	TP anatomie 2		validation	Contrôle continu	0,5
Total					30

Les épreuves de la 2^e session sont identiques à celles de la 1^e session sauf : Méthodologie et statistique : 1 épreuve écrite d'1h30 ; Informatique : validation d'un T.P. d'1h30 ; T.P. : 1 épreuve de 3h - Anglais, Histologie-Embryologie, Biophysique, Biochimie, Hématologie: une épreuve écrite de 1h

DFGSO 3 (3^e année) – semestre 5

UE	Nom	Matières	Coeff.	Durée examen	ECTS
UE 3.5.1 conservable	Sciences fondamentales 5	Anatomie	1	1h	1
		Sémioradiologie	1	1h	1
		Biomatériaux	1,5	1h	1,5
UE 3.5.2 conservable	Sciences fondamentales 6	Microbiologie	1,5	1h30	1,5
		Sémiologie biologique	1	1h	1
		Anglais	1	C.C.	1
UE 3.5.3	Sciences odontologiques spécifiques	Occlusion	1,5	1h	1,5
		ODF	1	1h	1
UE 3.5.4	OCE - Prothèses 3 – Parodontologie 2 – MoCo 2	Odontologie conservatrice et endodontique	3	1h30	3
		Prothèses	2,5	1h30	2,5
		Parodontologie	1	1h30	1
		Médecine Orale et chirurgie Orale	1,5	0h30	1,5
UE 3.5.5	TP Occlusion 1		validation	C.C.	1
UE 3.5.6	TP odontologie endodontique 3		validation	C.C.	1,5
UE 3.5.7	TP odontologie restauratrice 3		validation	C.C.	1
UE 3.5.8	TP prothèse amovible partielle 3		validation	C.C.	1,5
UE 3.5.9	TP prothèse fixée 3		validation	C.C.	1
UE 3.5.10	TP prothèse totale 1		validation	C.C.	2
UE 3.5.11	Imagerie TP Imagerie (voir annexe 2)		1	1h	1
			0,5	C.C.	0,5
UE 3.5.12 conservable	Enseignement de libre choix 3	(voir annexe A)	validation		3
Total					30

DFGSO 3 (3^e année) – semestre 6

UE	Nom	Matières	Coeff.	Durée examen	ECTS
UE 3.6.1 conservable	Enseignement de libre choix 4	(voir annexe A)	validation		3
UE 3.6.2 conservable	Environnement professionnel 3	Anglais	1	C.C.	1
		Pharmacologie	2,5	1h	2,5
		Epidémiologie-prévention-addictologie	1,5	1h30	1,5
UE 3.6.3	MoCo 3 – Odontologie pédiatrique	Médecine Orale et chirurgie Orale	1,5	0h30	1,5
		Odontologie pédiatrique	3	1h	3
UE 3.6.4	OCE - Prothèses 4 – Parodontologie 3	Odontologie conservatrice et endodontique	3	1h30	3
		Prothèses	3	1h30	3
		Parodontologie	1,5	1h30	1,5
UE 3.6.5	TP Occlusion 2		validation	C.C.	1
UE 3.6.6	TP odontologie endodontique 4		validation	C.C.	1,5
UE 3.6.7	TP odontologie restauratrice 4		validation	C.C.	1
UE 3.6.8	TP prothèse amovible partielle 4		validation	C.C.	2
UE 3.6.9	TP prothèse fixée 4		validation	C.C.	1,5
UE 3.6.10	TP prothèse totale 2		validation	C.C.	2,5
UE 3.6.11 conservable	Stage clinique		validation		0,5
Total					30

Les épreuves de la 2^e session sont identiques à celles de la 1^e session sauf :

T.P. Occlusion : 1 T.P. de 30 min ; T.P. Parodontologie : 1 T.P. de 2h ; autres T.P. : 1 T.P. de 3h ;

Anglais : 1 épreuve écrite d'1h

Annexe 1 : Modalités de validation des stages

Stage infirmier : stage de 3 semaines. Validation prononcée sur des critères d'assiduité, de compétences, de comportement.

Stage clinique : stage d'une dizaine d'heures au centre de soins dentaires. Validation prononcée sur des critères d'assiduité, de compétences, de comportement.

Annexe 2 : Attestation de formation à la radioprotection des patients

Cette attestation est délivrée en même temps que l'attestation de fin d'études odontologiques aux étudiants ayant acquis les trois modules suivants, conformément aux modalités de contrôle des connaissances :

MODULE 1 – (DFGSO 2, DFGSO 3) :

DFGSO2 : Epreuve écrite de biophysique : obtenir la moyenne

DFGSO3 : Epreuve théorique d'imagerie + TP d'imagerie : obtenir la moyenne à l'UE

MODULE 2 (DFASO 1) :

Epreuve théorique de radioprotection : obtenir la moyenne

MODULE 3 (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC) :

Cliniques d'imagerie: remplir les exigences de validation

Annexe 3 : Certification C2i niveau 1

L'étudiant doit valider la partie théorique et la partie pratique du Certificat Informatique et Internet (C2i) niveau 1 pour être certifié.

1) Evaluation théorique.

QCM portant sur les cinq domaines suivants (Bulletin officiel n°28 du 14 juillet 2011) :

- Domaine 1 : Travailler dans un environnement numérique évolutif
- Domaine 2 : Être responsable à l'ère du numérique
- Domaine 3 : Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques
- Domaine 4 : Organiser la recherche d'informations à l'ère du numérique
- Domaine 5 : Travailler en réseau, communiquer et collaborer

2) Evaluation pratique des cinq domaines précédents.

Contrôle continu.